

N° 25

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 33

LEGION D'HONNEUR

ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur spécial: M. Paul CHEVALLIER.

(1) Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2^e législ.): 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 32) et in-3° 567.

Sénat: 24 (1966-1967).

LEGION D'HONNEUR

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de la Légion d'honneur s'élève, pour 1967, à 20.254.851 F, contre 22.344.562 F pour 1966, soit en diminution de 2.089.711 F d'une année à l'autre.

Cette sensible réduction, 9,3 %, porte essentiellement sur les dépenses en capital et affecte ~~les crédits relatifs aux travaux à effectuer~~ dans les maisons d'éducation.

Nous examinerons successivement les recettes et les dépenses de ce budget annexe.

*
* *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes de 1966 et celles prévues pour 1967 est donnée par le tableau ci-après :

NUMEROS des chapitres.	NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCES
		Adoptées pour 1966.	Prévues pour 1967.	
			(En francs.)	
	SECTION I. — Recettes propres.			
1	Produit des rentes appartenant à la Légion d'honneur	59.410	59.410	«
2	Droits de chancellerie.....	400.000	400.000	»
3	Pensions des élèves des maisons d'éducation	491.250	490.000	— 1.250
4	Produits divers.....	180.000	180.000	»
5	Produits consommés en nature.....	Mémoire.	Mémoire.	»
6	Legs et donations.....	Mémoire.	Mémoire.	»
7	Fonds de concours.....	Mémoire.	Mémoire.	»
	Totaux	1.130.660	1.129.410	— 1.250
	SECTION II			
8	Subvention du budget général.....	21.213.902	19.125.441	— 2.088.461
	Totaux généraux.....	22.344.562	20.254.851	— 2.089.711

Trois chapitres ne subissent pas de modifications : le produit du portefeuille (59.410 F), les droits de chancellerie (400.000 F) et les produits divers (180.000 F).

En revanche, le chapitre relatif aux recettes provenant du versement des pensions des élèves des maisons d'éducation est en

légère diminution (— 1.250 F). Il s'agit là d'un ajustement comptable effectué sur la base des recettes constatées pour les deux premiers trimestres de 1966.

Quant à la subvention du budget général, qui assure l'équilibre du budget annexe, elle passe de 21.213.902 F en 1966 à 19.125.441 F, compte tenu de la diminution du montant des dépenses prévues pour l'année 1967.

*
* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1966 et celles prévues pour 1967 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1966.	CREDITS PREVUS POUR 1967			DIFFERENCES entre 1966 et 1967.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
I. — Dépenses ordinaires.					
Dette publique.....	11.000.000	11.000.000	»	11.000.000	»
Moyens des services :					
Personnel.....	5.644.082	5.865.051	»	5.865.051	+ 220.969
Charges sociales.....	428.768	412.475	»	412.475	— 16.293
Matériel.....	1.795.712	1.745.712	+ 40.613	1.786.325	— 9.387
Travaux d'entretien.....	1.410.000	1.010.000	»	1.010.000	— 400.000
Dépenses diverses.....	66.000	66.000	+ 15.000	81.000	+ 15.000
Totaux pour les moyens des services.....	9.344.562	9.099.238	+ 55.613	9.154.851	— 189.711
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	20.344.562	20.099.238	+ 55.613	20.154.851	— 189.711
II. — Dépenses en capital.....	2.000.000	100.000	»	100.000	— 1.900.000
Totaux pour la Légion d'honneur.....	22.344.562	20.199.238	+ 55.613	20.254.851	— 2.089.711

Réparties selon une présentation fonctionnelle, les dépenses du budget annexe s'établissent ainsi qu'il suit :

Dette	11.000.000 F.
Secours	81.000
Sérvices de la Grande Chancellerie.....	2.396.019
Maisons d'éducation :	
— dépenses ordinaires.....	6.677.832
— dépenses en capital.....	100.000
Total	<u>20.254.851 F.</u>

Nous allons examiner successivement ces différents postes de dépenses.

*
* * *

1° *La dette.*

Le crédit affecté au paiement des traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires demeure fixé à 11 millions de francs, comme en 1966. Les mandatements effectués en 1965 se sont élevés à la somme totale de 10.422.700,96 F. Rappelons que depuis le budget de 1964, les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire n'ont pas varié. Les taux sont les suivants :

	(En francs.)
Légion d'honneur :	—
— chevalier	20
— officier	40
— commandeur	80
— grand officier.....	160
— grand'croix	240
Médaille militaire.....	15

Quant à l'effectif des titulaires de décoration, il s'établissait au 1^{er} janvier 1966 de la manière suivante :

Effectifs au 1^{er} janvier 1966.

DECORATIONS	Avec traitement.	Sans traitement.	TOTAL
I. — Légion d'honneur :			
Grand'croix	67	73	140
Grand officier	678	320	998
Commandeur	5.283	3.535	8.818
Officier	29.174	34.018	63.192
Chevalier	150.964	88.530	239.494
Total	186.166	126.476	312.642
II. — Médaille militaire			
	770.733	»	770.733
III. — Ordre national du mérite			
Grand'croix	»	11	11
Grand officier	»	36	36
Commandeur	»	271	271
Officier	»	1.422	1.422
Chevalier	»	5.839	5.839
Total	»	7.579	7.579

Il apparaît ainsi qu'entre le 1^{er} janvier 1965 et le 1^{er} janvier 1966, l'effectif de l'Ordre de la Légion d'honneur est passé de 189.178 à 186.166 légionnaires avec traitement et de 128.134 à 126.476 légionnaires sans traitement. De même, l'effectif des médaillés militaires a diminué de 1.394 unités. Par contre, l'Ordre national du Mérite qui comptait 562 membres en 1965 en comptait 7.579 l'année suivante.

2° Les secours.

Une majoration de 15.000 F apparaît au chapitre des allocations de secours qui s'élèvent, pour 1967, à 81.000 F contre 66.000 F en 1966. Les crédits proposés doivent permettre d'assurer le versement d'un secours d'un montant moyen d'environ 300 F à tous les allocataires, quelle que soit leur qualité, alors que jusqu'à présent les montants des allocations différaient selon qu'elles étaient attribuées à des membres de la Légion d'honneur ou à des médaillés militaires.

Votre Commission des Finances ne peut que se réjouir de cette décision qu'elle avait réclamée lors de la discussion des précédents budgets.

3° *Les services de la Grande Chancellerie.*

Les dépenses de fonctionnement de la Grande Chancellerie s'élèveront en 1967 à 2.396.019 F contre 2.327.394 F en 1966. Cette progression de 68.625 F est le résultat de plusieurs opérations de sens contraire qui sont analysées ci-après :

a) des *augmentations* de crédits sont prévues pour :

- l'extension, en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations publiques décidées en 1966 pour compter du 1^{er} avril et du 1^{er} octobre (65.938 F) ;
- l'ajustement aux besoins de la dotation « remboursement à l'administration des Postes et Télécommunications » pour couvrir, d'une part, l'incidence de la majoration de la taxe de base des communications téléphoniques (1.713 F) et, d'autre part, pour permettre d'apurer les arriérés dus par le budget annexe de la Légion d'honneur à celui des P. T. T. (crédit non renouvelable de 3.400 F) ;
- les frais de correspondance et les fournitures de bureau (4.000 F).

b) En revanche, des *réductions* de crédits apparaissent, eu égard aux besoins constatés en 1966 et concernent :

- les dotations afférentes aux prestations et versements obligatoires (cotisations de sécurité sociale et prestations familiales) (1.426 F) ;
- les crédits prévus pour la traduction d'ouvrages étrangers (5.000 F). Après la réduction d'égal montant qui avait été opérée sur le budget de 1966, il est à noter qu'aucune dotation ne figure plus, à ce titre, au budget de la Légion d'honneur.

4° *Les maisons d'éducation.*

Pour 1967, les dépenses de fonctionnement des maisons d'éducation sont chiffrées à 6.677.832 F contre 6.951.168 F en 1966 et leurs dépenses d'équipement à 100.000 F au lieu de 2 millions de francs.

a) *Les dépenses de fonctionnement :*

Au titre des dépenses de fonctionnement, les modifications par rapport au précédent budget concernent :

- les dépenses de personnel où l'on retrouve l'incidence des mesures de revalorisation des rémunérations prises en 1966 (+ 166.403) et l'ajustement des dotations afférentes aux prestations et versements obligatoires (— 26.239 F) ;
- les dépenses de matériel. Le crédit de 50.000 F ouvert en 1966 pour l'installation du nouveau bâtiment scolaire de la maison de Saint-Denis ne figure plus au budget de 1967, mais un nouveau crédit de 36.500 F est prévu pour l'achat de matériel et de denrées alimentaires. Cet ajustement est nécessité par l'augmentation de l'effectif des élèves qui atteint maintenant le chiffre de 1.000 : 600 aux Loges dans les classes du premier cycle et 400 à Saint-Denis dans les classes du second degré. (Nous devons noter, en passant, que les résultats scolaires des maisons d'éducation continuent à être excellents puisque, pour l'année scolaire 1965-1966, 91,5 % des élèves présentées ont été reçues au brevet d'études de l'enseignement du premier cycle du second degré (B. E. P. C.) et 64 % au baccalauréat) ;
- les dépenses d'entretien et de remise en état des bâtiments. La réparation des bâtiments des Loges endommagés par l'incendie de décembre 1964 a été financée sur les budgets de 1965 et 1966. Le crédit de 400.000 F qui était inscrit à ce titre l'an dernier a été supprimé pour 1967.

b) *Les dépenses d'équipement :*

Le programme de restauration des maisons d'éducation se poursuit. Pour couvrir les 14.840.000 F d'autorisations de programme accordées au titre des opérations en cours, les crédits de paiement se répartissent de la façon suivante :

- 13.940.000 F ont été ouverts dans les budgets précédents dont 1.440.000 F en 1965 et 2 millions de francs en 1966 ;
- 100.000 F sont prévus pour 1967 ;
- 800.000 F seront demandés à partir de 1968.

Comme nous le signalions au début du présent rapport, les crédits d'équipement de ce budget sont en diminution sensible de 1966 à 1967 puisqu'ils passent de 2 millions de francs à 100.000 F, soit 95 % en moins.

Selon les renseignements qui ont été fournis à votre Rapporteur, cette réduction ne devrait pas avoir de conséquences fâcheuses sur le déroulement des travaux, étant donné que des crédits qui atteindraient 2.300.000 F seraient reportés, en fin d'année, sur l'exercice 1967.

Ce retard dans la consommation des crédits est dû principalement aux difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux à la maison d'éducation de Saint-Denis. Tout d'abord, en ce qui concerne la restauration et l'aménagement des bâtiments existants, commencés en 1960, l'occupation permanente des locaux durant l'année scolaire ne facilite pas la réalisation du programme. Par ailleurs, pour ce qui est des nouvelles constructions, le retard provient de la formalité administrative du permis de construire. Ce dernier n'a pas encore été délivré, mais il le serait incessamment.

Les travaux entrepris aux Loges, également depuis 1960, qui comprenaient, dans une première tranche, des constructions neuves et les ravalements extérieurs des bâtiments anciens, ont permis de réaliser le triplement des surfaces des bâtiments existants.

La deuxième tranche de travaux qui portent sur les années 1967 et 1968 comprend essentiellement les réaménagements intérieurs des bâtiments anciens, ainsi que la restauration intérieure et extérieure de la chapelle.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1967.

ORDRE DE LA LIBERATION

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération s'élève, pour 1967, à 1.611.479 F contre 611.207 F, soit en augmentation de 1.000.272 F d'une année à l'autre.

Cette augmentation provient essentiellement de l'inscription à ce budget de crédits d'équipement nécessités par l'installation de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération à l'Hôtel des Invalides.

Le tableau ci-après récapitule les différentes rubriques de dépenses en les comparant avec celles de l'exercice 1966 :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1966.	CREDITS PREVUS POUR 1967			DIFFERENCES entre 1966 et 1967.
		SERVICES votés.	MESURES nouvelles:	TOTAL	
			(En francs.)		
I. — Dépenses ordinaires :					
Personnel	280.306	290.976	— 1.484	289.492	+ 9.186
Charges sociales	27.790	26.692	+ 1.268	27.960	+ 170
Matériel	198.111	198.111	+ 10.916	209.027	+ 10.916
Dépenses diverses	105.000	105.000	»	105.000	»
Totaux pour les dépenses ordinaires.	611.207	620.779	+ 10.700	631.479	+ 20.272
II. — Dépenses en capital	»	»	+ 980.000	980.000	+ 980.000
Totaux pour l'Ordre de la Libé- ration	611.207	620.779	+ 990.700	1.611.479	+ 1.000.272

Les services votés sont en augmentation de 9.572 F en raison, principalement, de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations des personnels intervenues au cours de l'année 1966.

Au titre des dépenses ordinaires, *les mesures nouvelles* se montent à 10.700 F et comprennent :

1° La création de deux emplois de sous-officiers en contrepartie de la suppression d'un emploi de commandant de l'armée de terre (+ 690 F). L'opération inverse est réalisée sur le budget des Armées, ces personnels étant mis par le Ministre des Armées à la disposition de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération qui en assure la rémunération ;

2° La transformation d'un emploi d'agent P. M. F. A. T. (1) 4^e catégorie en 3^e catégorie (+ 1.786 F) ;

3° La suppression des crédits de vacances destinés à la rémunération d'un secrétaire du Conseil de l'Ordre et d'un auxiliaire du service social (— 2.692 F), comme conséquence de la nomination, à compter du 1^{er} janvier 1966, d'un secrétaire général et d'une assistante sociale titulaire ;

4° L'inscription d'un crédit non renouvelable de 10.916 F pour le remplacement, en 1967, de la voiture automobile de fonction du Grand Chancelier.

L'opération la plus importante figurant au budget de l'Ordre de la Libération pour 1967 se trouve à la rubrique des dépenses en capital. Ainsi que nous l'indiquons plus haut, il s'agit du relogement des services de la Grande Chancellerie dans l'annexe Robert de Cotte de l'Hôtel des Invalides, dans des locaux qui seront mis à la disposition de l'Ordre par le Ministre des Armées. Le coût des travaux de réfection (non compris celui des installations téléphoniques ni des aménagements mobiliers) est évalué à 1.500.000 F. Une autorisation de programme d'égal montant est demandée, pour 1967, ainsi qu'un premier crédit de paiement de 980.000 F.

*

* *

Ces augmentations de dépenses entraînent une majoration corrélatrice de la subvention versée par le budget général à ce budget annexe.

(1) Personnel militaire féminin de l'Armée de terre.

*
* *

Votre Rapporteur croit devoir rappeler les effectifs des ressortissants de la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération.

A la date de publication du présent rapport, sur 1.059 compagnons de la Libération nommés, dont 18 unités et 5 collectivités, 578 étaient encore vivants et le nombre des familles des compagnons décédés suivies par la Chancellerie s'élevait à 470, l'effectif des médaillés de la Résistance étant, par ailleurs, de 48.706.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe de l'Ordre de la Libération pour 1967.